



# COMMUNIQUE DE PRESSE

**anev**  
LES ÉLUS DE LA  
VIGNE ET DU VIN

**PARIS, le 15 avril 2025**



**L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) annonce l'ouverture des candidatures à l'édition 2025 du Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV).**



**Les inscriptions au Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole sont ouvertes depuis ce jour, 15 avril 2025, et jusqu'au 15 juillet 2025.**

L'ANEV remet depuis 2007 le Prix national de la Préservation du Patrimoine viticole (PPPV), aux collectivités ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée, pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture, et ce pour soutenir les initiatives et projets déployés localement dans le but de défendre et promouvoir les vignobles, la vigne et sa culture sur les territoires.

Après la remise du **Prix 2024 au Lauréat, Dijon**, pour la remarquable rénovation de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno devenu le nouveau siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), et les prix « Coup de Cœur du Jury » à la commune de **Marsannay-la-Côte** pour son projet pédagogique de Vigne-Ecole et à la **Communauté de communes des Albères, côte Vermeille et Illiberis (CC AVCI)** pour l'ambitieuse rénovation du Mas Reig à Banyuls-sur-Mer, **les candidatures sont ouvertes pour l'édition 2025 du PPPV !**

## COMMENT PARTICIPER ?

Peut participer à ce concours toute **collectivité territoriale** (commune, EPCI, département, région) ayant **réalisé ou soutenu un projet relatif à la vigne ou au vin, d'ordre éducatif, environnemental ou oenotouristique, ayant valeur d'exemple et de reproductibilité** par d'autres structures.

Les dossiers de candidature, sous format libre, sont à envoyer par voie électronique depuis le 15 avril 2025 et jusqu'au 15 juillet 2025 à l'adresse suivante : [pppv@elusduvin.org](mailto:pppv@elusduvin.org).

L'annonce des Lauréats du Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole aura lieu à l'automne 2025, et le trophée leur sera remis officiellement lors d'un événement organisé sur leur territoire en début d'année 2026.

Pour en savoir plus, prenez connaissance du règlement du concours et du Palmarès des éditions précédentes sur [www.elusduvin.org](http://www.elusduvin.org).

**Une édition 2025 marquée par l'évolution du PPPV :** Pour cette 16ème édition, le format du prix évolue face à la diversité croissante des candidatures et à la nécessité de récompenser des projets aux dimensions et aux moyens variés : trois catégories de collectivités seront désormais distinguées, en fonction de leur taille, afin de mieux représenter l'ensemble des initiatives soumises.

**CONTACT PRESSE : 07 62 65 69 47**  
**CONTACT@ELUSDUVIN.ORG**



# “ A PROPOS DE L'ANEV

## Au service des élus depuis

*Depuis plus de 25 ans, déjà, l'ANEV fédère les territoires viticoles au travers d'un réseau national composé de plusieurs centaines d'élus.*

*Au-delà des frontières politiques et géographiques, elle se mobilise avec succès pour promouvoir et défendre les territoires viticoles.*

*Parce que les élus sont les avocats et les messagers des professionnels de la vigne et du vin, l'ANEV se positionne comme un espace privilégié pour laisser s'exprimer et représenter les enjeux des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics.*

# 1999

## Les missions de l'ANEV

**Exprimer et représenter** les enjeux des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics

**Promouvoir** le dynamisme de la viticulture, de ses terroirs et de ses territoires

**Favoriser** la concertation, l'échange et le dialogue entre les élus de la vigne et du vin

**Informier** les collectivités des politiques publiques mises en œuvre par l'Etat et l'Union Européenne

